



Communiqué de presse

Le 21 juillet 2020

Une nouvelle gouvernance pour le déploiement de la certification QualiSR

Le 16 juillet 2020, le Conseil d'administration de l'Association QualiSR, initiatrice de la certification « Syndic Prévention Redressement », a désigné un nouveau bureau pour accélérer le développement de la certification après le coup d'arrêt de la crise sanitaire de l'épidémie Covid-19.

Il sera présidé par **Olivier Safar**, président de Safar Immobilier, et membre du bureau exécutif de l'UNIS. Trois vice-présidences ont été attribuées à la FNAIM, à la Fédération Soliha et à Procvivis Immobilier, (réseau IMMO DE FRANCE). Les fonctions respectivement de trésorier et secrétaire de Comandex et de Raison-Carnel avocats sont inchangées, et quatre autres membres sans attributions spécifiques continueront à contribuer aux travaux du bureau : l'opérateur Citémétrie, l'ARC (Association des responsables de copropriété), l'IMSI (Institut du management des services immobiliers) et Gexio, syndic de copropriété issu du monde HLM.

Olivier Safar succède à Catherine Jeufrac présidente de l'Association, qui a accompagné la création du référentiel et aura vu se déployer les premières certifications, notamment dans le réseau IMMO DE FRANCE.

Si plusieurs autres entités de ce réseau y sont éligibles à la certification, l'Association QualiSR compte par ailleurs plusieurs membres en phase finale de leur préparation, et près d'une vingtaine de candidats qui seront accompagnés pour aller vers la certification à brève échéance.

Le nouveau bureau aura pour tâche, dans la deuxième moitié de l'année 2020 et jusqu'en 2022, de déployer ses actions avec l'appui de ses membres. Il pourra compter notamment sur les grandes fédérations pour promouvoir la certification en direction des syndicats de copropriété engagés dans le redressement de copropriétés fragiles ou en difficulté, souhaitant faire reconnaître les compétences acquises. Il projette également un renforcement de ses relations avec les collectivités locales, ainsi que les associations et administrations territoriales impliquées dans la prévention et le traitement des copropriétés en risque de dégradation ou déjà en difficulté.

Rappelons qu'en juin 2019, l'Association QualiSR et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), ont signé une convention de trois ans, aux termes de laquelle l'ANAH apporte son soutien à l'Association lui permettant d'accélérer la constitution d'un réseau national de syndicats certifiés QualiSR, notamment dans les secteurs prioritaires du « Plan Initiative Copropriétés » du gouvernement.

A propos de l'Association QualiSR

L'Association QualiSR a réuni pour la première fois des grands opérateurs nationaux, des collectivités et établissements publics, l'ANAH, l'Association des responsables de copropriété (ARC), et les deux grandes fédérations de syndicats copropriété, UNIS et FNAIM, sur le rôle déterminant que doivent jouer les syndicats dans la prévention de la fragilisation des copropriétés et le traitement des situations de difficulté. Elle est à l'origine de la création et 2017-2018 de la **certification « Syndic Prévention Redressement »**. Elle se fixe désormais pour mission d'accompagner les syndicats candidats à la certification et les préparer au premier audit de certification, de lancer en régions – et en premier lieu dans les sites prioritaires du Plan Initiatives copropriétés – une campagne de recrutement de syndicats susceptibles de se porter candidats à la certification et d'assurer leur accompagnement à la certification, enfin de promouvoir et faire connaître la certification auprès des opérateurs habitat et des copropriétaires, puis suivre et évaluer avec eux sa mise en œuvre. Elle déploie aussi des actions aux fins d'informer les collectivités territoriales et autorités judiciaires compétentes et promouvoir auprès d'elles la sécurisation apportée par le référentiel dans le traitement des copropriétés difficiles et l'utilisation des fonds publics.

L'association compte parmi ses membres de nombreux syndicats de copropriété, leurs deux grandes fédérations professionnelles, l'UNIS et la FNAIM, le réseau Procvivis, des organismes HLM exerçant l'activité de syndic, et l'Union sociale pour l'Habitat (USH), des grands opérateurs nationaux Soliha, Citémétrie, Urbanis, l'Association des Responsables de copropriété (ARC), un grand garant de la profession, Galian, ainsi que des personnalités qualifiées dans le domaine du redressement de copropriétés en difficulté.

Retrouvez ce communiqué en ligne : https://www.associationqualisr.org/wp-content/uploads/2020/07/QualiSR-Communiqu%C3%A9Presse_21072020_v1.1.pdf

Contact Presse :

Alain Papadopoulos

+33 1 56 31 02 86 - +33 6 60 76 05 20



QualiSR

Association loi de 1901

N°W751231975

Siège social : c/o Agence du Grand Paris et States,

227 Boulevard Pereire, 75017 Paris

associationqualisr@gmail.com

www.associationqualisr.org

